

Installation des Autorités Communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2016 - 2021

Le Conseil général de la commune de Mex. convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 19 avril 2016. à 20 h 00 afin de procéder :

- 1) A l'assermentation des membres du Conseil général**
- 2) A l'assermentation des membres de la Municipalité,**
- 3) Aux nominations légales.**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par M. le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme Renée Mrendaz

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes Caty Maietti, Sylviane Borgeaud

Il annonce qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée de commune du

28 février 2016

concernant les élections communales, d'une part, il n'a relevé aucune irrégularité; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1) Installation du Législatif :

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil général.

M. le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Mex pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2016.

Nombre des membres assermentés 58

2) Installation de l'Exécutif :

M. le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic : M. Grégory Wyss

Municipales / municipaux :

Mme Renée Marendaz

Mme Patricia Baudenbacher

M. Raymond Marelli

M. Pierre-André Berthoud

3) Nominations : (art. 89 LC)

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret.

1^{er} Tour (Majorité absolue)

Bulletins délivrés : 58. rentrés : 57 blancs : 0 nuls : 1
valables : 56. majorité : 30

obtiennent des voix : Gérard Beuchat 27, Simon Oppenheim 24, Daniel Bossart 5

2^{ème} tour (majorité relative)

Bulletins délivrés : 58. rentrés : 57 blancs : 0 nuls : 0, valable 57

Est élu Mme / M. Gérard Beuchat, avec 30 voix
voix éparses 27 pour M. Simon Oppenheim

Nomination du / de la secrétaire du Conseil, pour 5 ans, au scrutin individuel secret.

Election tacite

Est élu Mme Francine Marelli

PV lu et adopté séance tenante.

Le Préfet :



La Secrétaire

Nomination du Vice-Président du Conseil pour un an, au scrutin individuel secret

1^{er} Tour (Majorité absolue) *tacite*

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu M. *S. U. Oppeheim*, avec voix
voix éparses

Nomination des scrutateurs pour un an à main levée

Sont élus *Amer Sylviane Borgeaux et Walter Walther*

Nomination des scrutateurs-suppléants pour un an à main levée

Sont élus *Ame Dominique Debois et N. Daniel Bossart*

Nominations des commissions pour la législature 2016-2021 à main-levée

AIEV

Sont élus :

<i>MM.</i>	<i>Roger</i>	<i>Pauli</i>
	<i>Heinz</i>	<i>Schupbach</i>
	<i>Sasha</i>	<i>Borgeaux</i>
	<i>John</i>	<i>Nebral</i>
	<i>Pierre</i>	<i>Schneider</i>
<i>suppl.</i>	<i>Udovic</i>	<i>Blatti</i>

ASICOPE

Sont élus

Mme Laurence Peguiron
suppl Mme Christine Volz

Commission de gestion

Sont élus

N. Jean-Paul Vaney
N. Fernand Domine
N. Jean-Jacques Pahud

Commission des finances

Sont élus

N. Roger Pauli
N. Roland Neff
vacant

Séance levée à

21 h 15